

PROCES-VERBAL (CHAMBRE CIVILE ET FAILLITE)

DISTRICT: TERREBONNE

HONORABLE: Jean-Francois Michaud, J.C.S.

NUMERO DE DOSSIER:

700-11-017854-177

SALLE : B1.07 B1.05

(142497)

* PARTIE DEMANDERESSE -ABSENTE () -PRESENTE ()		---PROCUREURS: ---
9333 9109 QUEBEC INC ET AL		-ABSENT () -PRESENT (<input checked="" type="checkbox"/>)
		BERUBE SYLVAIN
PARTIE DEFENDERESSE -ABSENTE () -PRESENTE ()		---PROCUREURS: ---
ANDRE ALLARD SYNDIC ET AL		-ABSENT () -PRESENT ()
PARTIE -ABSENTE () -PRESENTE ()		---PROCUREURS: ---
Voir page suivante		-ABSENT () -PRESENT ()

* IDENTIFIE LA PARTIE QUI A PRODUIT LA PROCEDURE

PROCEDURE: ORDN - DEM POUR ORDONNANCE	SEQUENCE: 001
DESCRIPTION: AUT - INITIALE	
BOBINE: Debut: 9h08	Fin: 9h16
BOBINE: DEBUT: 11h33	FIN: 12h35
BOBINE: DEBUT: 14h22	FIN: 15h50
(<input checked="" type="checkbox"/>) REMISE AU: 9 fevrier 2018	() VU L'ABSENCE DES PROCUREURS
() SINE DIE	() VU ENCOMBREMENT DU ROLE
() DE CONSENTEMENT	() A LA DEMANDE DE: _____
() RAYEE	() REGLEE
	() EN DELIBERE
DEPOT DE:	
() ENTENTE/CONVENTION	() AFFIDAVIT CIRCONSTANCIE
	() PIECE(S)

suite page suivante

JUGEMENT:	() REFERE POUR JUGEMENT
() SELON CONCLUSIONS	
() DE CONSENTEMENT	() AVEC FRAIS
	() SANS FRAIS

SIGNATURE DU GREFFIER AUDIENCIER

SIGNATURE DU JUGE

DATE: 2018-01-04

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District TERREBONNE

N° 700-11-017854-177

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES 9h08

9h11

9h12

9h14

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Identification de la cause et des avocats

Échanges entre le Tribunal et les avocats présents quant à une demande de remise écrite de Me Michel Pelletier et l'absence des avocats principaux au dossier.

Me Étienne Sabourin (Fortier Avocats) :

Javaa Capital

Me David Couturier (Dunton, Rainville) :

Municipalité de Saint-Charles-Borromée

Représentations de Me Couturier

Échanges entre le Tribunal et les avocats

JUGEMENT :

CONSIDÉRANT que Me Michel Pelletier représente que le dossier aurait été transféré dans le district de Montréal;

CONSIDÉRANT que Me Pelletier réfère à une lettre de Me Neil Peden dans laquelle il aurait fait part de diverses demandes;

CONSIDÉRANT l'absence de Me Peden, Me Pelletier et de l'étude Fasken, Martineau qui a déposé un avis d'objection à une prorogation des délais de suspension des procédures et d'un financement temporaire.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

District TERREBONNE

N° 700-11-017854-177

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES

11h33

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Pour ces motifs, **LE TRIBUNAL** :

REMET *sine die* la demande au rôle.


HONORABLE JEAN-FRANÇOIS MICHAUD, J.C.S.

Audrey Bouchard, greffière-audicière

Identification de la cause et des avocats

Me Sylvain Bérubé

Requérantes

Me Corina Manole et Me Laurent Lebrun (Spiegel Sohmer Inc.)

Isabelle Collette

Groupe Collette Inc.

8317399 Canada Inc.

Monsieur Robert Malo, Contrôleur (André Allard et Associés inc.)

Me Marc-André Morin (Fasken, Martineau, DuMoulin)

Capital Corporation Ltd

Me Francis Alerte (L'Expro Consultants Inc.)

Idéal Développement

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District TERREBONNE

N° 700-11-017854-177

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

9301-7291 Québec Inc.

Me Raymond Gagnon (Gagnon, Brunet, Kilani)

Individual Investment Corporation

Me Jean-François Goulet

Olivier Gaudet

9034-5521 Québec Inc.

9310-0022 Québec Inc.

9330-5449 Québec Inc.

Me Marc Laporte (Fréchette Avocats)

Benoit Charron

Me Vincent Tremblay

Capital Transit Inc.

Me Jean-François Gilbert en remplacement de Me Michel Pelletier

Benoit Charron

Me Justin Beeby (Robinson, Sheppard, Shapiro)

Pierre Aubin, Notaire

Étude Lamoureux, Lamoureux

Me Mathieu Marchand

Paul-Yvon Charbonneau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

District TERREBONNE

N° 700-11-017854-177

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Gestion Tremblay S.E.C.

Mohammad Hussainzada

Abdul Hussainzada

Michel Dussault

Lise Desjardins

LPJP Ltée

Michel Villeneuve

Placement Verrino Inc.

Placement DES Inc.

Madame Isabelle Collette, partie mise en cause est présente

_____ *W* _____

11h40

Échanges entre le Tribunal et les avocats

11h41

Échanges entre le Tribunal et Me Laporte

Échanges entre le Tribunal et Me Bérubé

11h46

Échanges entre le Tribunal et Me Laporte

11h47

Échanges entre le Tribunal et Me Bérubé

11h48

Échanges entre le Tribunal et Me Lebrun

11h52

Le Tribunal prend connaissance de la lettre de Me Neil Peden

... 16

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District TERREBONNE

N° 700-11-017854-177

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES 11h54

11h57

12h01

12h03

12h04

12h06

12h07

12h10

12h13

12h14

12h15

12h20

12h24

12h26

12h27

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Échanges entre le Tribunal et Me Bérubé

Échanges entre le Tribunal et Me Morin

Échanges entre le Tribunal et Me Marchand

Échanges entre le Tribunal, Me Tremblay et Me Gagnon

Échanges entre le Tribunal et Me Gilbert

Échanges entre le Tribunal et Me Laporte

Échanges entre le Tribunal et Me Lebrun

Échanges entre le Tribunal et Me Laporte

Échanges entre le Tribunal et Me Alerte

Échanges entre le Tribunal et Me Gagnon

Échanges entre le Tribunal et Me Goulet

Échanges entre le Tribunal et Me Gagnon

Échanges entre le Tribunal et Me Goulet

Échanges entre le Tribunal et Me Bérubé

Le Tribunal d'adresse aux avocats

Échanges entre le Tribunal et Me Bérubé

Échanges entre le Tribunal et Me Lebrun

Échanges entre le Tribunal et Me Alerte

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District TERREBONNE

N° 700-11-017854-177

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES 12h28

12h32

12h33

12h34

12h35

14h22

14h23

14h24

14h25

14h26

14h29

14h33

14h37

15h06

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Échanges entre le Tribunal et Me Lebrun

Échanges entre le Tribunal et Me Marchand

Échanges entre le Tribunal et Me Morin

Échanges entre le Tribunal et Me Gagnon

Suspension de la séance

Reprise de la séance

Échanges entre le Tribunal et Me Morin

Le Tribunal s'adresse aux avocats

Échanges entre le Tribunal et Me Gagnon

Échanges entre le Tribunal et Me Tremblay

Échanges entre le Tribunal et Me Marchand

Échanges entre le Tribunal et Me Alerte

Échanges entre le Tribunal et Me Bérubé

Le Tribunal s'adresse aux avocats

Échanges entre le Tribunal et Me Alerte

Suspension de la séance

Reprise de la séance

Échanges entre le Tribunal et les avocats quant à une gestion de l'instance

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District TERREBONNE

N° 700-11-017854-177

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES 15h33

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Après que le dossier ait été remis *sine die*, plusieurs procureurs se sont présentés en lien avec la demande de prolongation de l'ordonnance initiale et l'autorisation d'un financement temporaire.

Plusieurs parties opposantes se sont plaintes de ne pas avoir obtenu les pièces au soutien de la demande des requérantes, ni d'avoir obtenu la déclaration assermentée de madame Isabelle Collette qui a fourni celle-ci à titre de mise en cause.

Après plusieurs échanges avec les procureurs au dossier, il s'est avéré qu'il n'était pas possible, avec le temps alloué, de vider toutes les questions en litiges d'autant plus que certaines parties n'ont pas eu l'opportunité d'obtenir l'information nécessaire afin de faire valoir leurs droits.

Toutefois, plusieurs créanciers hypothécaires qui contestait la suspension des procédures ordonnée avec l'ordonnance initiale ont accepté de ne pas contester une prolongation additionnelle afin de permettre aux requérantes de soumettre une proposition de règlement.

Quant à la possibilité que les procureurs des requérantes soient en conflit d'intérêt à la lumière d'une lettre transmise par le bureau de Woods, au nom de monsieur Benoit Charron, le Tribunal n'a pas tenu compte du fait que personne du bureau de Woods n'était présent pour faire des représentations sur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District TERREBONNE

N° 700-11-017854-177

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

cette question ni qu'il n'y avait un acte de procédure au dossier de la cour soulevant cette difficulté.

Dans ces circonstances, le Tribunal rend les mesures de gestion suivantes :

PREND ACTE que madame Isabelle Colette sera interrogée le 26 janvier 2018 à 13h30 pour une durée de 4 heures dans une salle à être réservée dans la ville de Laval, ou à toute autre endroit que les parties pourraient convenir, étant précisé que cet interrogatoire portera tant sur la déclaration assermentée à titre de mise en cause que la déclaration assermentée communiquée au soutien de la demande pour l'émission d'une ordonnance initiale et que les procureurs devront se concerter afin que l'interrogatoire se tienne à l'intérieur de ce délai de 4 heures;

PREND ACTE que le procureur des requérantes fera les démarches nécessaires auprès du contrôleur afin de s'assurer que la liste de signification est complète et accessible, tout comme la liste des créanciers et ce, d'ici le 10 janvier 2018, 17h00;

PREND ACTE que le procureur des mises en cause communiquera à la liste de signification, une copie de la déclaration assermentée de madame Isabelle Collette datée du 1^e décembre 2017;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District TERREBONNE

N° 700-11-017854-177

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

RECONDUIT l'ordonnance initiale rendu le 1^e décembre 2017 jusqu'au 9 février 2018 à l'exclusion du paragraphe 19 B), les parties ayant convenu que les créanciers pouvaient continuer à percevoir les loyers d'ici la prochaine audience;

ORDONNE aux requérantes de communiquer à la liste de signification leur prochaine demande ainsi que les pièces au plus tard le 5 février 2018, 17h00;

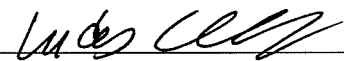
ORDONNE aux parties qui souhaitent s'opposer aux demandes des requérantes, de communiquer à la liste de signification des avis d'opposition au plus tard le 7 février 2018, 17h00;

RÉFÈRE le dossier au juge coordonnateur Claude Auclair pour la suite du dossier.

PREND ACTE que Me Bérubé transmettra copie du procès-verbal aux deux (2) avocats présents ce matin, soit Me Étienne Sabourin et Me David Couturier.

FRAIS de justice à suivre.


HONORABLE JEAN-FRANÇOIS MICHAUD, J.C.S.


Audrey Bouchard, greffière-audicière